

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour

République Française
Département du Jura

Séance du 12 octobre 2026

Date de convocation : 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 12 octobre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ounans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

**Objet : Convention de participation de la commune de Port-Lesney –
Remplacement de candélabres sur la zone d'activité Bel Air
N° 171/2026**

10 membres · 9 présents · 0 représenté · 1 excusée · 9 votants

Présents :

Mesdames Valot, Desarbres, Giancatarino, Sermier, Jahier.
Messieurs Rougeaux, Ramaux, Bouton, Rochet.

Excusée :

Madame Pate.

Le Bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°81/2026 du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions au Bureau,

Considérant le remplacement de six candélabres sur l'ancienne zone d'activité de Bel Air, réalisé dans le cadre de l'extension de la zone, pour un montant de 13 316€ HT,

Considérant l'accord intervenu avec la commune de Port Lesney pour une participation à hauteur d'un tiers du coût de l'opération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de participation financière de la commune de Port Lesney au remplacement des candélabres de la zone d'activité de Bel Air, pour un montant de 4 439€, correspondant au tiers du coût hors taxes de l'opération,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant,
- Dit que la recette correspondante sera inscrite au budget concerné.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

